



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12911</b>	<b>De M. Dominique Potier</b> ( Socialistes et apparentés - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et familles		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> > pauvreté	<b>Tête d'analyse</b> > Situation alarmante pour les associations d'aide alimentaire	<b>Analyse</b> > Situation alarmante pour les associations d'aide alimentaire.
Question publiée au JO le : <b>14/11/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> page : <b>2474</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b>		

### Texte de la question

M. Dominique Potier alerte Mme la ministre des solidarités et des familles sur la situation alarmante à laquelle sont confrontées les structures associatives d'aide alimentaire. Confrontée à un double-impact résultant d'une crise inflationniste qui perdure, celles-ci se retrouvent dans une situation financière et matérielle très alarmante. En effet, à l'augmentation des charges logistiques inhérentes à leurs activités de solidarité (loyer, essence, électricité) s'ajoute une augmentation importante du nombre de personnes accueillies. Alors qu'en dix-huit mois les prix alimentaires se sont envolés de plus de 18 % (INSEE), la demande d'accès à une aide alimentaire s'intensifie. Le réseau des banques alimentaires accueille désormais 2,4 millions de personnes contre 820 000 en 2011. La fréquence du recours à cette aide s'accroît. Dans le même temps, les stocks de denrées alimentaires s'épuisent et les dons des supermarchés, de l'industrie agro-alimentaire et des particuliers, diminuent. Annoncé en novembre 2022, le fonds « pour une aide alimentaire durable », doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, n'a toujours pas été alloué aux associations pour leur permettre de s'approvisionner en produits frais, sains, durables. Dans le même temps, une partie importante de la dotation française au titre du FEAD 2014-2020 n'a pas encore fait l'objet d'appels de fonds auprès de la Commission européenne, empêchant de capter ce potentiel financier. À cela s'ajoute la persévérance des lots jugés infructueux pour le SEAA, venant déstabiliser encore plus le stock des associations et leur capacité à répondre à cette demande. Les associations d'aide alimentaire, qui constituent un filet de sécurité pour de nombreux citoyens dans une situation de détresse, ne pourront donc plus fournir un volume de denrées alimentaires suffisant pour répondre aux besoins. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place pour soutenir efficacement et sur l'ensemble des volets, les associations d'aide alimentaire et plus largement, quelle réponse il entend donner à la lutte contre la précarité alimentaire.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour lutter contre la précarité alimentaire à laquelle est confrontée une partie de la population la plus modeste. En 2023, dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, le financement de l'État a été doublé par rapport à 2021, notamment, avec la mise en place du Programme mieux manger pour tous qui permet d'accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes et légumineuses et d'encourager, notamment, la mise en place d'alliances locales. Doté de 60 M€ en 2023, ce programme sera porté à 100 M€ à fin 2027. En outre, 80 M€ de crédits européens supplémentaires et répartis sur quatre ans sont désormais mobilisés. Dans le prolongement de l'action du Gouvernement pour lutter contre la précarité alimentaire, la



Première ministre a pris l'engagement, lors de la présentation du Pacte des Solidarités le 18 septembre 2023, de débloquer une aide exceptionnelle en 2024, afin de soutenir les acteurs associatifs de l'aide alimentaire. Le projet de loi de finances de fin de gestion 2023 a adopté des crédits complémentaires à hauteur de 40 millions d'euros, qui seront mobilisables en 2024. Enfin, et sous réserve d'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2024, celui-ci porte 2 M€ de crédits supplémentaires spécifiquement fléchés vers les épiceries sociales. Ces moyens témoignent de l'attention du Gouvernement à la situation des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Ils permettront de renforcer l'intervention des grands réseaux, d'augmenter les approvisionnements des épiceries sociales et de faire, ainsi, face à l'accroissement des besoins en denrées constaté sur le terrain.